

Inspection
éducation nationale
circonscription de Vélizy-
Villacoublay



Ecole Élémentaire des Loges en Josas
3 rue des Haies
78350 Les Loges en Josas
01 39 56 44 67
0780290s@ac-versailles.fr

Compte-Rendu de la réunion du Conseil d'Ecole
1^{er} trimestre en date du 15 octobre 2015

<u>Education Nationale</u>	<u>Elèves délégués :</u>	<u>Parents d'élèves</u>	<u>Commune</u>
<u>Présents :</u> Directrice Mme Brucker <u>Enseignants :</u> Mmes Clément, Reibell, Roustan <u>DDEN :</u> Mme Drevon <u>Absentes excusées :</u> <u>Inspectrice de l'EN :</u> Mme Sarmiento-Cabana Mme Girard	Stanislas et Côme	<u>Présents:</u> <u>Titulaires :</u> Mmes Savouré, Dansaert, Andrade, Monsieur Barbe <u>Suppléantes :</u> Mmes Bernardo, De Lima, Duteil	Madame Conroy, adjointe au maire Madame Cadot, conseillère municipale Madame Philippe, responsable du périscolaire <u>Absente excusée :</u> Madame Moustamsik, conseillère municipale

Désignation du secrétaire de séance : Mme Roustan

La séance débute à 18h30

Présentation des membres du conseil

Présentation de l'équipe pédagogique

Mme Malory Brucker, directrice de l'école, CM1 avec Mme Elisa Roustan ; Mme Juliette Reibell, CP/CE2 ; Mme Noémie Girard et Mme Elisa Roustan, CE1/CE2, CM1 ; Mme Armelle Clément, CE2/CM2 ; Mme Régine Bourlon, AVS en CE1/CE2 et CP/CE2, Mme Jennifer Tostain, AVS en CM1 ; Mme Laëtita Formoso, assistante administrative.

Présentation de la représentante de l'Education nationale

Mme Drevon, Déléguée Départementale de l'Education nationale

Présentation des parents nouvellement élus

Titulaires : Mme Victoria Savouré, parent en CE1/CE2 et CM1, Mme Delphine Dansaert, parent en CE2/CM2, Mme Kahina Andrade, parent en CE1/CE2 et CM1, M Maxime Barbe, parent en CP/CE2.

Suppléantes : Mme Bernardo, parent en CE1/CE2 et CE2/CM2, Mme De Lima, parent en CP/CE2 et CM1, Mme Duteil, parent en CP/CE2 et CM1.

Représentantes de la municipalité :

Mme Odile Conroy, adjointe au maire en charge des affaires sociales et familiales
Mme Elisabeth Moustamsik, conseillère municipale, aujourd'hui remplacée par Madame Cadot, conseillère municipale
Mme Marie Philippe, responsable des temps périscolaires

Intervention des élèves délégués

Les réponses du conseil sont en italique.

Classes

Repeindre les murs de la classe de CM1 *C'est un travail qui ne peut être fait que pendant l'été.*
Avoir plus de BD dans la classe
Mettre en place une boîte à idées dans toutes les classes
Décorer les portes de classes selon les saisons ou des thèmes (Halloween)
Organiser un concours de dessin
Se déguiser plus souvent sans thème.

Cour

Les CP ne veulent pas être traités de petits !
Merci d'avoir mis des bancs autour des arbres et la table de ping-pong
Faire un tournoi profs/élèves en foot et en ping-pong
Remettre en place les créneaux de foot, en faire pour le ping-pong
Avoir des cerceaux, des échasses, des anneaux
Repeindre le banc à côté de la rampe
Mettre un deuxième banc sous le préau
Réparer la poubelle à côté du portail de la maternelle et l'escalier de l'ALGECO
L'escalier va être remplacé.
Mettre un « billodrome »
Attention, certains jeux sont volés dans la caisse du midi.
Faire un graffiti sur le mur au fond de la cour *Cela peut rentrer dans le cadre d'un projet artistique.*
Décorer le préau (mettre un autre panneau)
Replanter des arbres. *Ce sera fait courant novembre.*
Rappeler qu'il ne faut pas courir sous le préau
Avoir des craies pour dessiner par terre. *A voir pendant le temps méridien.*
Tracer un labyrinthe au sol. *Les enfants peuvent faire un projet de dessin.*
Installer un échiquier sur le temps de midi

Toilettes

Il ne faut pas s'y enfermer pour jouer.
Ne pas jouer avec le miroir des toilettes des filles (les cache-vis)
Utiliser moins de papier

Cantine

Est-ce que le tableau des services pourrait être affiché ?
Merci pour la mise en place du cahier rouge
Les repas sont meilleurs
Les portions sont trop petites

Il faut faire des parts égales entre chacun
Parfois, les dames de cantine jettent de la nourriture alors que des enfants en veulent encore.
Merci pour les pizzas
Avoir plus de frites
Merci pour la bonne disposition des tables

TAP

Faire du golf. *Cela pose un problème de déplacement par rapport au temps et au prix des bus.*
Il faut respecter les adultes et savoir dire merci.

Fonction et rôle du conseil d'école

Les membres du conseil d'école ont reçu avec leur invitation le cadre réglementaire du conseil.

Effectifs et composition de l'école

L'école accueille actuellement 95 élèves.
La classe de CP/CE2 compte 23 élèves (14 CP et 9 CE2).
La classe de CE1/CE2 compte 23 élèves (15 CE1 et 8 CE2).
La classe de CM1 compte 23 élèves.
La classe de CE2/CM2 compte 26 élèves (6 CE2 et 20 CM2).

Calendrier, horaires et responsabilités scolaires

Le calendrier scolaire est affiché à côté du portail et disponible sur le site de l'école.

Vacances scolaires 2015-2016 :

Toussaint : du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin

Noël : du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin

Hiver : du vendredi 19 février après la classe au lundi 7 mars au matin

Printemps : du vendredi 15 avril après la classe au lundi 2 mai au matin

Début des vacances d'été : mardi 5 juillet après la classe.

Il est important de respecter les horaires de l'école pour son bon fonctionnement, mais aussi le bien-être des enfants. Ceux-ci sont en effet souvent mal à l'aise et stressés lorsqu'ils arrivent après la fermeture du portail.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'Education nationale durant les horaires scolaires : de 8h20 à 11h30, de 13h20 à 16h30 le lundi et le jeudi, de 13h20 à 15h le mardi et le vendredi.

A l'école élémentaire, les enfants peuvent partir seuls après la classe. Les parents doivent dans ce cas écrire un mot dans le cahier vert pour nous signifier leur accord.

Communication école - familles

Le cahier vert est l'outil privilégié de communication avec les parents. Il est vérifié chaque matin en classe et doit l'être chaque soir à la maison.

Les parents peuvent prendre rendez-vous avec l'enseignante de leur enfant à tout moment de l'année pour évoquer sa scolarité.

En cas d'absence, les parents doivent téléphoner (répondeur disponible) ou envoyer un mail à l'école le plus vite possible. En cas d'absence non annoncée, la directrice contacte les parents pour s'assurer que leur enfant est en sécurité.

Au retour de l'enfant, les parents doivent justifier de celle-ci par écrit dans le cahier vert.

Les parents délégués de maternelle et d'élémentaire vont rédiger un mémo à destination des parents.

Périscolaire

Les points concernant le périscolaire seront abordés plus en détail lors du comité de pilotage qui aura lieu le jeudi 3 décembre à 18h30.

Question des écharpes

Les écharpes ne sont pas interdites à l'école élémentaire, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire.

Elles sont interdites à l'école maternelle, compte tenu de l'âge des enfants.

Pause méridienne

Marie Philippe est présente depuis la rentrée. Elle a mis en place de nombreuses règles et activités qui ont beaucoup apaisé l'ambiance de ce moment long et difficile à gérer.

En cas de problème, il ne faut pas hésiter à la contacter directement plutôt que d'aller à la mairie.

Une commission cantine aura lieu le mercredi 18 novembre de 13h30 à 14h30.

Garderie/Étude

Les parents sont invités à inscrire leurs enfants le plus longtemps à l'avance possible. L'étude propose 30 places maximum (soit deux groupes de 15). Ce seuil est atteint le lundi et le jeudi.

Gestion de la coopérative de l'école

Mme Girard est la nouvelle mandataire.

Mme Clément est secrétaire

Mme Brucker est présidente.

Au 31 août 2015, le solde était de : 2064,06€.

Dépenses et recettes depuis la rentrée :

- Adhésion à l'OCCE et assurance : 183,15€
- Petit déjeuner de rentrée : 16,63€.
- Dons : 1546€, soit une moyenne de 16€ par enfant.

Organisation et horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires

Ces activités peuvent prendre trois formes :

- De l'aide aux élèves en difficulté ;
- De l'aide méthodologique ;

- Tout autre activité en lien avec le projet d'école.

Le choix des activités est établi par le conseil des maitres. Ces séances ne sont pas obligatoires et sont dispensées les mardis et vendredis de 12h50 à 13h20.

Elles se concentrent particulièrement sur l'aide aux élèves en difficulté et sur le B2i.

Comme l'an passé, nous avons demandé des autorisations annuelles, afin d'être plus réactives face aux difficultés des enfants. Un formulaire annuel a donc été transmis aux familles à la rentrée. Cela permet d'ajuster le nombre de séances nécessaires au cas par cas, à tout moment de l'année.

Présentation du projet d'école 2015-2020

Le projet a été validé par Mme l'Inspectrice.

Il comporte 3 axes :

I) Comment améliorer les résultats en orthographe lexicale et grammaticale?

II) Comment permettre aux élèves de réinvestir et pérenniser les notions étudiées?

III) Comment permettre aux élèves de se construire des repères culturels communs?

Parmi les actions qui vont être mises en place progressivement, on trouve :

- La mise en place d'un composteur, pour sensibiliser les enfants aux gestes quotidiens en faveur du développement durable (éléments végétaux uniquement);
- La mise en place de rituels communs à toute l'école pour une meilleure pérennisation des apprentissages ;
- La construction d'un référentiel culturel commun à tous, en se basant sur des œuvres du patrimoine national mais aussi sur des œuvres des pays d'origine des enfants.

Points de discussion : Néant

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le projet d'école est voté à l'unanimité.

Programme d'enseignement moral et civique

Depuis septembre, le programme d'Instruction Morale et Civique de 2008 a été remplacé par l'Enseignement Moral et Civique. Ce nouveau texte élargit cet enseignement qui est maintenant partie prenante de toutes les activités de l'école. Il vise à former des citoyens éclairés, tolérants, responsables et humaniste.

Vote du règlement intérieur de l'école

Un nouveau règlement départemental a été publié en juin. Le règlement intérieur de l'école tient compte des modifications qui lui ont été apportées.

Le projet a été transmis aux membres du conseil avec l'invitation.

Ce nouveau règlement élargit le public destinataire à tous les membres de la communauté éducative.

Points de discussion : Néant

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Présentation du projet EPS 2015-2016

Comme chaque année, Bertrand Chaudron, éducateur sportif, intervient auprès de chaque classe à raison d'une heure par semaine.

L'équipe pédagogique a rédigé un projet de co-intervention soumis à autorisation du Directeur Académique. Il a été validé.

Pour les enfants de CP/CE2 et CE1/CE2 : jeux d'opposition, activités gymniques, athlétisme (lancer).

Pour les enfants de CM1 et CE2/CM2 : rugby, activités gymniques, athlétisme (lancer).

Travaux

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour le bon entretien de l'école.

Les enseignantes souhaiteraient avoir Internet dans chaque classe.

Le remplacement du vidéoprojecteur de la classe de Mme CLEMENT sera à budgétiser pour début 2016.

Les enfants ont signalé que quelques planches de la poubelle située à côté du portail de la maternelle étaient décollées.

L'escalier de l'ALGECO montre quelques signes de vétusté.

Moments festifs

La soirée « Portes Ouvertes » aura lieu le vendredi 29 janvier à 18h30.

A cette occasion, les élèves vendront aux parents la toile qu'ils auront réalisée au profit d'Action Contre La Faim. L'ensemble des classes de l'école est inscrit à ce projet.

Sorties, activités et bibliothèques

Vigipirate

Le plan est toujours au niveau maximum. L'utilisation des transports en commun vers Paris reste interdite. Ces mesures, tout comme la suppression des places de stationnement devant l'école, relèvent de la préfecture.

La bibliothèque de l'école :

Les parents seront invités à venir ranger les livres le mercredi 18 novembre matin. Les enfants pourront ensuite emprunter les livres une fois par semaine, selon la disponibilité des parents bénévoles.

Bibliothèque associative des Loges en Josas

Sylvie Gérard accueille les classes plusieurs fois par an. Elle leur fait découvrir des oeuvres en lien avec le travail de la classe et/ou avec les expositions temporaires présentées. Elle aide également les plus grands à effectuer des recherches dans une bibliothèque, pour les exposés notamment. Ce partenariat est financé par la caisse des écoles à hauteur de 795€.

Projet de circonscription

La circonscription de Vélizy propose un projet sur trois ans. Ce projet a pour objectif d'aider les enfants à vivre ensemble et à s'appropriier les valeurs républicaines.

A travers des œuvres de littérature de jeunesse, les enfants sont amenés à comprendre et à assimiler nos valeurs.

La sélection d'ouvrages de cette année s'intéresse à la fraternité, celle de l'an prochain abordera l'égalité et celle de 2017-2018 portera sur la liberté.

Le troisième objectif du projet d'école s'inscrit dans ce travail de circonscription, avec notamment la construction d'un référentiel culturel commun.

La classe de CM1 est inscrite au projet. Elle étudiera un ou plusieurs ouvrages. La ou les productions numériques qui seront issues de ce travail seront mises en commun avec celles des autres écoles. L'ensemble sera publié sur le site de la circonscription fin d'année.

Projet civique et artistique : Partenariat avec Action Contre La Faim.

Les classes sont inscrites à un projet solidaire en partenariat avec l'ONG Action contre la Faim.

Les enfants vont être sensibilisés au problème de la faim dans le monde et vont réaliser une œuvre sur ce thème sur une toile individuelle fournie par l'ONG. Les toiles seront vendues aux familles lors de la soirée « Portes Ouvertes » de l'école.

Elles seront vendues au prix de 5€ minimum. Néanmoins, tout paiement supérieur à 8€ sera déductible fiscalement.

Musée en Herbe

Les classes de CM1 et CE2/CM2 se rendront au musée en herbe le jeudi 12 novembre.

Les élèves visiteront une exposition consacrée à Tintin et participeront à un atelier artistique.

Cette sortie coûte 160€ par classe, financés par la coopérative de classe, et 290€ de car, financés par la caisse des écoles.

D'autres sorties et projets sont à l'étude.

Un projet de classe découverte pourrait être prévu pour l'année 2016-2017. Ce séjour aurait un coût (très approximatif) de 400€ par enfant. Les parents élus proposent de mener des actions dès cette année afin de récolter de l'argent sur deux ans.

Enseignement de la natation

Les parents délégués expriment le souhait de certaines familles que la natation soit enseignée à l'école. Le questionnaire envoyé a reçu 58 réponses sur 78 familles. 70% des réponses sont favorables à cet enseignement.

Textes officiels

Les activités aquatiques ne sont pas obligatoires à l'école élémentaire.

Les programmes officiels stipulent que les activités physiques et sportives sont organisées en fonction des ressources locales. La commune des Loges en Josas ne dispose pas de piscine municipale. Il n'y a donc pas d'obligation à l'enseignement de la natation à l'école élémentaire.

La circulaire 2011-090 du 7-7-2011 fait du savoir nager une priorité nationale, mais le premier palier doit être atteint en fin de sixième.

Besoins locaux

Les tests de natation effectués à l'entrée en sixième au collège de Buc montrent que très peu d'enfants du secteur ne savent pas nager à 11 ans (une dizaine en 2014-2015). Il n'y a donc pas de difficulté locale sur ce point.

Modalités pratiques

Un créneau hebdomadaire dans une piscine locale prendrait la place de 3 heures d'enseignement :

- 30 mn de trajet, vers Vélizy ou Chevreuse, les deux structures agréées par la circonscription (à condition que le bus soit à l'heure et que la circulation soit fluide);
- 15mn pour le déshabillage des enfants, la mise des bonnets, le passage aux toilettes ;
- 40 mn au bord du bassin et dans l'eau (à condition que le groupe précédent ou le bus n'ait pas de retard) ;
- 25 mn de séchage, habillage
- 30 mn de trajet retour
- 5 mn de passage aux toilettes.

Soit 2h35 mn théoriques pour 40mn dans l'eau.

Les 25 mn restantes ne permettent pas la mise en place d'une activité d'enseignement : soit les enfants sont excités à l'idée de partir, soit ils sont fatigués et affamés. Elles ne permettent donc que d'écrire les devoirs, de faire l'appel...

Les expériences des enseignantes et de Mme Drevon aux Loges et dans les communes limitrophes montrent que les retards, bouchons, problèmes imprévus sont très nombreux. Beaucoup de séances sont réduites à 20-30mn.

De plus, beaucoup d'enfants ne vont pas dans l'eau : entre l'oubli de matériel, les rhumes, les verrues... Les enfants restant sur le banc sont nombreux.

Il faut ajouter à cela la présence obligatoire d'un parent pour la piscine de Chevreuse, afin de respecter le taux légal d'encadrement.

Budget

Le transport en autocar coûte très cher. Dans l'hypothèse où un projet serait mis en place, le devis réalisé montre un coût d'environ 200€ par jour, soit 3000€ pour un semestre. Il faut y ajouter la location de la piscine.

Actuellement, le budget annuel « transport » de l'école est de 2000€. Le budget total pour l'élémentaire est de 11 000€.

La municipalité a beaucoup investi pour l'enfance ces dernières années (TAP, centre de loisirs) tout en faisant face à une diminution des dotations de l'Etat (moins 50 000 euros en 2015). Elle ne peut pas financer la mise en place d'une activité aussi onéreuse.

Contenus d'enseignement

L'activité « natation » à l'école élémentaire n'a pas pour objectif l'apprentissage de technique de nage type « brasse » ou « crawl ». Elle vise à ce que les enfants soient capables d'entrer dans l'eau, de flotter et de se déplacer sur une quinzaine de mètres. Pour cela, les enfants pratiquent des jeux et des parcours. Ils n'apprennent pas de technique de nage. Cet enseignement est réservé à la Fédération Française de Natation lors des cours qu'elle donne en dehors du cadre scolaire. Les séances effectuées à l'école ne peuvent donc pas remplacer celles que certains enfants suivent actuellement.

En tenant compte de tous ces éléments, il ne semble pas intéressant de dépenser plusieurs milliers d'euros pour un bénéfice qui reste à démontrer.

D'autres solutions peuvent être envisagées :

- Une organisation entre parents ;
- La création d'une association sportive en collaboration avec une piscine des environs.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 22 mars 2016.

La séance est levée à 20h30

Signature du secrétaire de Séance :
Elisa ROUSTAN



Signature de la présidente du Conseil d'Ecole :
Malory BRUCKER



